

Le SI.EN restera très présent dans les discussions à venir avec le nouveau ministre pour défendre les valeurs de notre système éducatif et les progrès qu'il doit accomplir, pour défendre aussi les conditions de travail et les revendications qu'il porte pour tous les inspecteurs

L'année scolaire 2008-2009 a été particulièrement éprouvante pour les inspecteurs comme pour tous les acteurs du système éducatif. La frénésie de réformes du précédent ministre de l'Education nationale s'est noyée dans une politique brouillonne, génératrice de tensions et d'interrogations. Son successeur affiche une volonté d'écoute, mais cette bonne impression initiale est immédiatement tempérée par la volonté affichée de poursuivre les réformes engagées sans prendre réellement en compte les protestations quasiment unanimes qu'elles ont suscitées.

Au seuil de cette nouvelle année scolaire, ce sont une fois encore la solidarité et la capacité de résistance au sein de notre organisation syndicale qui seront les remparts derrière lesquels les inspecteurs pourront continuer à défendre les idéaux de justice et d'efficacité qui les animent.

Il est en effet essentiel que nous restions unis et solidaires, même s'il est clair que des mesures comme la modulation des indemnités ne nous facilitent guère la tâche. Faisons toutefois preuve de lucidité : ce ne sont pas les écarts dans le montant d'une prime qui sont le principal danger, mais bien notre isolement et la difficulté que nous avons trop souvent à travailler ensemble. Si nous ne sommes pas capables de faire bloc face aux injustices découlant de l'aveuglement d'une hiérarchie enfermée dans le dogme libéral de la différenciation interindividuelle, il y a fort à parier que d'autres étapes suivront, nous éloignant chaque fois davantage du travail en équipe que nous encourageons pourtant les enseignants à mettre en œuvre !

L'heure serait-elle sombre ? Pas du tout ! Elle ne le sera que si nous ne faisons pas preuve de fermeté et d'exigence pour défendre l'Ecole en laquelle nous croyons et le métier que nous aimons. Comment le faire mieux qu'en se solidarisant au sein du Syndicat de l'Inspection ?

Pour aborder cette année particulièrement importante pour notre syndicat (élections professionnelles en décembre et congrès en mai) les membres du bureau national ont souhaité faciliter l'émergence d'un grand débat démocratique en proposant à tous les inspecteurs de répondre à un questionnaire en ligne. Il est encore temps de participer, n'hésitez pas à vous exprimer ; quels que soient votre spécialité et votre engagement syndical, ces questions peuvent devenir l'amorce d'échanges dans les académies et les départements. Stagiaires, titulaires ou retraités, intervenant dans le premier, le second degré, ou dans l'information et l'orientation... le SI.EN est votre syndicat.

Face à des interlocuteurs qui cherchent à nous imposer la compétition quand nous aspirons à la solidarité, face à l'arbitraire qui transparaît de plus en plus dans les évaluations que nous subissons, face à des mesures qui nous déstabilisent vis-à-vis des enseignants avec lesquels nous travaillons... nous ne devons pas rester seuls : le Bureau National appelle tous les syndiqués à renouveler leur confiance au SI.EN et à engager tous ceux qui le souhaitent à rejoindre notre combat.

Pour le SI.EN le réalisme est exigence et non faiblesse : notre action s'inscrit dans la défense permanente des intérêts de chaque syndiqué, comme dans la recherche constante d'une meilleure reconnaissance du métier d'inspecteur. Se syndiquer au SI.EN, c'est donc aussi bien se protéger qu'aider tous ses collègues.

Si, comme nous, vous croyez que la solidarité est une valeur d'avenir, n'hésitez pas à nous rejoindre : plus nous serons nombreux, mieux nous saurons faire entendre nos revendications !

Agenda

- 30 juin :** au S.E. / préparation du CSE (P. ROUMAGNAC)
- 1er juillet :** Conseil supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)
Audience fédérale auprès de Luc CHATEL - Participation de P. ROUMAGNAC
- 1er - 3 juillet :** Hyères / 82ème colloque national de l'AGEEM sur le thème «l'école maternelle, l'école de tous les langages». Participation de M. LEVEQUE au titre du SI.EN
- 6 juillet :** UNSA Education / EFN (P. ROUMAGNAC)
- 7 juillet :** **Bureau National**
MEN / Commission de réforme (P. ROUMAGNAC)
MEN / Audience UNSA education auprès de Luc chatel et de Valérie Péresse sur la masterisation (M. Volckcrick au titre du SI.EN)
- 7 août :** CAPN «ajustements» au mouvement 2009
- 14-15 septembre :** Bureau National
- 8-9 octobre :** Conseil syndical
-

Important : les élections professionnelles des IEN pour le renouvellement des représentants des personnels aux CAPA et à la CAPN se dérouleront en décembre 2009

Sommaire

Agenda du Bureau National	p 2
Rentrée 2009 : le site du SI.EN fait peau neuve	p 3
Rentrée 2009 : pourquoi adhérer au SI.EN	p 4-5
Rentrée 2009 : message aux inspecteurs stagiaires	p 6
Les membres du Bureau National	p 7
Les responsables académiques et du second degré	p 8-9
Second degré : rénovation de l'enseignement professionnel	p 10
Second degré : au nom de «l'égalité dignité» de tous les bacheliers	p 11
Vie syndicale : mastérisation	p 12
Affectation des stagiaires : foire aux questions	p 13
Note de lecture - «Pour une école du futur»	p 14
Vie dans les académies : Lille - Orléans- Tours	p 15
Adhésions 2009-2010	p 16

L'inspection n° 114

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **0511 S 07856**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Un syndicat

- **représentatif de tous les inspecteurs du premier degré, de l'enseignement technique et professionnel, de l'information et de l'orientation, des collèges et des lycées**

Le SI.EN est le syndicat le plus important parmi les syndicats d'inspecteurs (son nombre d'adhérents est largement supérieur à l'ensemble des autres syndicats d'inspecteurs)

- **démocratique, indépendant, unitaire et pluraliste**

- **connu et reconnu par tous les partenaires, les collectivités locales, les associations et les organismes professionnels**

- **solidaire, au sein de l'UNSA Education, des personnels enseignants et non enseignants des secteurs de l'Education, de la recherche et de la culture.**

Un engagement syndical fort au service des inspecteurs

Le seul syndicat d'inspecteurs de l'Education nationale

• **à siéger au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Education nationale et au Conseil Supérieur de l'Education**

• **à avoir obtenu, depuis le décret statutaire, des avancées significatives, notamment :**

- accélération du déroulement de la carrière des IEN ;
- 10ème échelon de la classe normale
- accès à l'échelle lettre A pour tous les IEN hors classe ;

• **à défendre les situations individuelles sans perdre de vue l'intérêt collectif.**

Une stratégie syndicale cohérente ...

- Revendication **d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées** réunissant les actuels IEN et IA-IPR, pour constituer **une entité plus forte, plus crédible et donc mieux reconnue ;**
- défense de l'égalité de dignité de personnels d'encadrement qui exercent les mêmes missions : **même régime indemnitaire et même gestion de carrière**

... qui vise un objectif clair :

l'amélioration de la situation de tous les inspecteurs pour assurer à chacun une réelle promotion par rapport à son corps d'origine et une juste reconnaissance des responsabilités qu'il exerce.

Pour la rentrée 2009, Le site Internet du SI.EN fait peau neuve

www.unsa-education.org/sien

Le site internet est un outil essentiel à la vie syndicale.

Il s'est imposé comme un vecteur d'information dont l'audience ne cesse de croître.

Il continuera de répondre aux exigences fixées par le Bureau National :

- fournir aux syndiqués une information performante et actualisée ;
- renforcer la participation des adhérents à la vie syndicale.

Une nouvelle interface sobre permettra d'accéder aux différentes informations de façon rapide et efficace avec une rubrique actualité vers les informations et dossiers essentiels en cours de traitement.

Reprenant l'énorme base de données constituée au cours des dernières années, il constituera, grâce à sa fonction de recherche, un outil d'accès à une base documentaire professionnelle, syndicale et institutionnelle.

Basé sur une technologie CMS (Content Manager System), le nouveau site offrira des espaces dédiés selon les niveaux d'entrée : public, syndicats ou représentants syndicaux locaux. Ce sera une occasion d'élargir l'espace de communication selon des problématiques syndicales locales.

Dans une société de plus en plus complexe où chacun est producteur d'informations, notre futur site permettra à chacun de produire des textes avec une mise en ligne facilitée. Doté d'interfaces interactives, la technologie utilisée rendra possibles les sondages rapides, les forums de débat.

Adhérer au SI.EN quand on est IEN 1er degré

Se syndiquer, tout d'abord

☞ parce que l'histoire du syndicalisme montre que les avancées sociales n'ont jamais été le fait d'individus seuls mais bien celui d'organisations ou de groupes déterminés,

☞ parce que l'on a besoin, quels que soient son métier, son statut et son ancienneté, d'être protégé et défendu en tant que personne dans le cadre de son activité professionnelle contre les vicissitudes de la vie et contre les abus d'où qu'ils viennent.

☞ Les inspecteurs ont besoin de se syndiquer parce que leur sens aigu du service public d'Education, leur dévouement à la maison «Education Nationale» et l'intérêt supérieur des élèves auraient presque tendance à leur faire oublier leurs propres intérêts.

Se syndiquer au SI.EN

☞ Les inspecteurs ont besoin de se syndiquer au SI.EN parce que celui-ci regroupe la grande majorité des inspecteurs du 1er ou du 2nd degré.

☞ Notre société évolue rapidement et les changements profonds qui en résultent nous imposent de travailler en continuité et en cohérence depuis l'école maternelle jusqu'à l'université. Les Inspecteurs de tous niveaux ont besoin de se connaître et de travailler réellement ensemble.

☞ Nouveaux programmes, socle commun, accompagnement éducatif, dispositifs de soutien, stage de remise à niveau autant de chantiers qui nous confrontent à des réalités nouvelles d'exercice d'un métier en évolution constante. Dans ce contexte, le rôle d'un syndicat comme le SI.EN est, certes de défendre les intérêts de tous les inspecteurs, mais de contribuer à l'amélioration du système éducatif.

☞ Pour une meilleure reconnaissance des compétences des inspecteurs et pour une diffusion la plus large possible des idées de chacun contribuant à la réussite sociale et personnelle de tous nos élèves, rejoignez le SI.EN !

Retraités, futurs retraités, votre place reste au SI.EN Renouvelez votre adhésion !

Tout actif est un pensionné en devenir. Au-delà du slogan couramment avancé, il est juste de reconnaître que dans la période actuelle la question des retraites est incontournable. Elle nous concerne toutes et tous et, à ce titre, il est impensable de ne pas dénoncer puis combattre les mesures injustes qui se rattachent à la loi Fillon de 2003. Il est impensable de ne pas se prémunir contre les rendez-vous qui ont été inscrits à l'agenda 2010 et qui vont, à n'en pas douter, aggraver le dispositif existant.

☞ Le SI.EN, syndicat majoritaire pour la profession, a représenté les personnels de l'inspection de façon aussi incontestable qu'efficace dans la durée. Les avancées de carrière obtenues en attestent.

☞ Le SI.EN, dans cette cohérence d'unité, se doit de contribuer à rassembler actifs et pensionnés et est en droit d'attendre que les retraités puissent faire bénéficier l'organisation syndicale de leur expérience acquise.

☞ Le SI.EN, dans sa motion de congrès, condamne l'individualisation au niveau des pensions liée à la surcote ou à la décote, à la multiplication des clauses particulières et exige le respect d'une pension identique pour une même carrière.

☞ Ne désertons pas le combat syndical. En restant syndiqué, en nous re-syndiquant, nous nous donnons les moyens d'affronter l'avenir. Dans cette perspective, les sections locales (départementales et académiques) doivent agir pour préparer l'accueil et l'information dès la rentrée scolaire des collègues partant en retraite en vérifiant et en s'appropriant leurs coordonnées personnelles.

☞ Rester adhérent du SI.EN, pour un retraité, c'est disposer de trois niveaux de représentativité : au SI.EN d'abord, à l'UNSA dans le comité de liaison UNSA Retraités, à la FGR-FP au niveau de l'ensemble de la fonction publique.

☞ Fidèle aux valeurs de laïcité, de solidarité, conscient des enjeux qui se présentent, adhérer au SI.EN consacre cette volonté qui nous est commune de ne pas laisser à d'autres la prise en charge de notre vie, de notre avenir.



Patrick Roumagnac et Michel Volckcrick en attente d'audience au ministère

Inspecteurs du second degré, syndiquez-vous au SI.EN !

- ⇒ **Syndicat unitaire**, le SI.EN est le seul qui syndique des inspecteurs issus de tous les corps d'inspection de l'Education nationale. Il oeuvre pour une égalité de traitement des inspecteurs, quel que soit leur champ d'intervention.
Syndicat majoritaire, il représente tous les IEN du premier et du second degrés (EG, ET & IO).
Syndicat progressiste, il s'inscrit dans une logique de proposition dans le cadre de la gestion du service public d'Education.
Syndicat représentatif, il siège dans toutes les instances paritaires.
Syndicat réaliste, il privilégie l'entrée par le dialogue et la négociation.
Ainsi, l'action du SI.EN a été déterminante dans le cadre du protocole de discussion signé avec le ministre de l'Education qui a débouché sur la revalorisation des indemnités des inspecteurs du second degré.
- ⇒ **Syndicat efficace**, il permet aux IEN de faire avancer leurs revendications dans de nombreux domaines. Par exemple, il a permis de limiter la suppression des postes ET/EG, veillé à une réelle transparence dans la gestion des emplois, défendu les stagiaires 1ère année pour leur affectation et tout au long de leur formation.
- ⇒ **Syndicat reconnu**, il a permis, à travers les différentes rencontres avec les conseillers du ministre, de formuler en qualité d'expert des propositions qui reflètent son engagement. Il a oeuvré pour la rénovation de la voie professionnelle, pour l'égalité des chances des jeunes engagés dans les différentes voies de formation en vue d'une insertion professionnelle réussie, pour la lisibilité des parcours de formation en lycée professionnel en s'appuyant sur le concept du « lycée des métiers », ou encore pour la création d'un corps unique d'encadrement aux missions diversifiées.
- ⇒ **Syndicat démocratique**, il respecte les opinions de ses adhérents dans le respect des orientations fixées par le Congrès.

Pourquoi adhérer au SI.EN quand on est IEN-IO ?

- ⇒ D'abord, parce qu'il est important pour tous les inspecteurs de se retrouver dans **un syndicat représentatif et fort**. Le SI.EN regroupe tous les inspecteurs du 1er et du second degrés. Il lutte pour que leur formation et leur carrière correspondent aux niveaux de leurs responsabilités. Les inspecteurs qui travaillent dans le champ de l'orientation, qu'ils soient IEN-IO ou CSAIO, ont des missions transversales qui s'exercent en collégialité, il est donc particulièrement important pour eux de rejoindre dans un syndicat, le SI.EN, et une fédération, l'UNSA, les autres cadres du système éducatif.
- ⇒ **Se syndiquer au SI.EN**, c'est aussi, pour chacun individuellement, la possibilité de bénéficier des informations et des éventuels moyens de défense que le SI.EN apporte à chaque adhérent.
- ⇒ **Des évolutions importantes** pour le service public de l'orientation sont attendues. Il est essentiel, dans cette conjoncture, que les IEN-IO se donnent les moyens d'être entendus, par un engagement syndical fort qui donnera du poids à leur présence dans les discussions ainsi qu'à leurs propositions.
- ⇒ **Au SI.EN le débat est ouvert**, chacun peut s'exprimer en toute liberté, plus nous serons nombreux, plus notre réflexion sera féconde et nous avons la certitude que les spécificités de notre rôle et de nos compétences seront défendues.

Adhérer au SI.EN, le syndicat de tous les inspecteurs, c'est aussi se fédérer avec tous les cadres du système éducatif

Message aux inspecteurs stagiaires

Le SI.EN-UNSA Education adresse toutes ses félicitations aux lauréats des concours d'IEN et d'IA-IPR.

Notre organisation syndicale s'est toujours placée à la pointe du combat pour que les stagiaires bénéficient de conditions de travail et de rémunération plus satisfaisantes. Que ce soit dans le domaine des indemnités, du remboursement des frais de déplacement ou dans celui des affectations, nous recherchons en permanence à répondre aux attentes de nos collègues en formation.

Cette année qui a vu deux promotions sortir en même temps a nécessité de multiples interventions de la part du SI.EN pour permettre à chacun d'obtenir un poste à hauteur de ses attentes. Tous malheureusement n'ont pas obtenu satisfaction et certains se retrouvent à la rentrée dans une situation difficile. Que ces collègues sachent qu'ils pourront demander un changement à titre exceptionnel dès l'an prochain et que nous interviendrons pour que leurs vœux aboutissent.

Sur notre site internet (<http://sien.unsa-education.org/>) une page est réservée aux stagiaires ; vous y trouverez les réponses aux questions que vous vous posez le plus souvent. Par ailleurs une délégation du SI.EN viendra vous rencontrer à l'ESEN au cours de votre première période de regroupement.

En cette période d'intenses échanges avec le ministère en vue de revaloriser les carrières des inspecteurs et d'améliorer leurs conditions de travail, nous aurons matière à vous apporter de l'information et à répondre à vos interrogations sur la gestion de vos carrières ou sur l'exercice de votre métier.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons une excellente fin de vacances et une passionnante découverte de vos nouvelles fonctions.

Pour le Bureau National
Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire général

Pourquoi adhérer au SI.EN quand on est IA-IPR ?

Tout d'abord, et c'est le cas de nombreux collègues qui ont été IEN, par fidélité à leur organisation syndicale. Qu'ils aient accédé à leur nouveau statut par concours ou qu'ils aient été intégrés par liste d'aptitude, nombre d'entre eux continuent à se reconnaître dans les valeurs défendues par notre organisation. Malgré les appels du pied d'autres syndicats, ils persistent à faire confiance en leur syndicat, et nous les en remercions !

Cet attachement à l'identification des inspecteurs par la mise en exergue de leurs missions communes, quels que soient les niveaux du système éducatif ou les spécialités dans lesquels ils interviennent, est en effet ce qui fait la spécificité de notre syndicat.

Adhérer au SI.EN, c'est entrer dans un espace de libre parole au sein duquel chacun peut exprimer librement son point de vue et ses idées. Nous restons persuadés que c'est dans la transparence et la liberté d'expression que se construit la légitimité syndicale. Notre site est une des matérialisations les plus évidentes de cette orientation.

Rejoindre le SI.EN, c'est aussi accéder à tous les services d'information et de défense des personnels auquel tout syndiqué a droit. Notre siège est accessible en permanence par téléphone. Les courriels sont aussi un moyen de communication moderne et rapide que nous nous efforçons de développer. Notre objectif est de répondre le plus vite et le mieux possible à toutes les questions que nous posent nos adhérents.

Cadres du système éducatif, il est légitime pour tous les inspecteurs de se rassembler au sein de la fédération majoritaire pour les cadres. C'est pour cette raison que nous nous retrouvons, avec le SNPDEN pour les chefs d'établissement et avec A&I pour les CASU, au sein de l'UNSA-Education.

Le SI.EN adresse aux nouveaux collègues IEN et IA-IPR toutes ses félicitations

L'enquête sur les réformes et le positionnement des inspecteurs que l'on peut trouver sur la page d'accueil du site SI.EN, sera close fin septembre. Elle servira de support aux orientations à fixer lors de notre prochain congrès national

Les membres du Bureau National

Des hommes et des femmes
au service de tous
les inspecteurs syndiqués



Secrétaire général
ROUMAGNAC Patrick
Circ. de Clermont Ville
Inspection Académique
63034 CLERMONT- FD
Tél : 04 73 60 98 55



SG Adjoint 1er degré
VOLCKCRICK Michel
Circ. de Douai Waziers
90 rue Pasteur
59119 WAZIERS
Tél : 03 27 71 71 60



SG Adjoint 2nd degré
BARTHES christian
Rectorat
31 rue de l'Université
34064 MONTPELLIER
CEDEX 2



SG Adjointe secteur IO
DESTOT Yvette
Inspection Académique
Cité administrative Pré-
Chamblain
77010 MELUN CEDEX
Tél : 01 64 41 27 10



Trésorière
LEVEQUE Marthe
retraitée



**Représentant
des retraités**
QUEVIN Jean-Claude
24 avenue des
Baumettes - 06000
NICE)



BUSTREAU Christian
Circ. de Limoges 3 Adj IA
Inspection Académique
87031 LIMOGES CE-
DEX
Tél : 05 55 49 30 87



CADEZ André
retraité



CORNUEY Jean-Marie
Rectorat de Bordeaux
5 rue Joseph de
Carayon Latour
BP 935
33060 - BORDEAUX
Tél : 05 53 02 84 53



COURTAIS Jacky
circ. de Montbéliard 2
Ecole Côteau Jouvent - 2
rue Jean Mermoz
BP 367
25207 MONTBELIARD
CEDEX
Tél : 03 81 91 45 49



DECOFOUR Régis
Rectorat de Lille
20 rue Saint-Jacques
59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 62 30 86



GAUCHON Daniel
Direction de l'Ensei-
gnement
19 avenue Foch
BP 8244
98807 NOUMEA SUD
NELLE CALEDONIE
Tél : 00 687 23 95 01



KIRCHMEYER Ginette
Rectorat de Strasbourg
27, Bd Poincaré
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 23 37 87



LESPE Bernard
IEN-IO
Inspection Académique
2 place d'Espagne
64038 PAU Cedex
Tél : 05 59 82 22 04



MARTIN Jean-Pierre
Circ. de Florac
rue Marthe Boissier
48400 FLORAC
Tél : 04 66 45 02 17



QUINCHON Dominique
conseiller ASH
Rectorat de Nice
53, avenue Cap de Croix
06081 NICE cedex 02



RONDEL Yves
Circ. de Granville
Rue de la Fontaine
BP 434
50404 GRANVILLE
Tél : 02 33 50 31 52



ROQUES Evelyne
circ. de Paris 9-10 A
Rochechouart
9 bis, rue Blanche
75009 PARIS
Tél : 01 45 26 99 67



Secrétaire
ROUHAUD-RABAU
Evelyne

L'efficacité de l'action syndicale repose en grande partie sur le fonctionnement d'un réseau de militants solidement organisé sur lequel est fondée la très forte représentativité du SI.EN.

Les responsables académiques

AIX-MARSEILLE	Responsables à désigner	
AMIENS	Responsables à désigner	
BESANCON	M. COURTAIS Jacky - Circonscription de Montbéliard 2 2 rue Jean Mermoz - BP 367 - 25207 MONTBELIARD CEDEX 2nd degré : à désigner	03 81 91 45 49
BORDEAUX	M. PETIT Michel - Circonscription Hauts de l'Adour ASH 27 Place Pancau - 40000 MONT DE MARSAN M. CORNUEY Jean-Marie - EG Rectorat - 5 rue Joseph de Carayon Latour - BP 935 - 33060 BORDEAUX CEDEX 01	05 58 06 42 09 05 53 04 64 41
CAEN	Mme MAUGER Fabienne - Enseignement Pré-élémentaire /Orne M. MALECAULT Pierre - EG Rectorat - 168 rue Caponière - BP 6184 - 14061 CAEN CEDEX	02 31 30 15 66
CLERMONT FD	M. DUBIEN Laurent - Enseignement Pré-élémentaire / Puy-de-Dôme Inspection Académique - 4 rue Pélissier - Bât. P - 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX M. VEYSSEYRE Michel - EG Rectorat - 3 rue Vercingétorix - 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1	04 73 99 35 29
CRETEIL	M. HUQUET Daniel - Circonscription de Boissy-Saint-Léger 6 rue La Fontaine - 94470 BOISSY SAINT LEGER M. CAZÉ Serge - EG Rectorat - 4 rue Georges Enesco - 94010 CRETEIL CEDEX	01 45 69 70 58 01 49 81 65 50
DIJON	à désigner Mme PROST Sophie - SBSSA Rectorat - 51, rue Monge - BP 1516 - 21033 DIJON CEDEX 03	03 80 44 86 06
GRENOBLE	M. MERCIER Pascal - ASH / Rectorat Rectorat - 7 Place Bir-Hakein - BP 1065 - 38021 GRENOBLE CEDEX 2nd degré : à désigner	
GUADELOUPE	à désigner Mme THEODORE Gina - EG Rectorat - Assainissement - BP 480 - 97164 POINTE A PITRE CEDEX	05 90 93 83 83
GUYANE	M. LAMBERT Patrick - Circonscription de Sinnamary Annexe de la Mairie - Rue de Cluny - 97315 SINNAMARY 2nd degré : à désigner	05 94 34 51 62
LILLE	M.GAGNEUIL Jean-Robert - Circonscription de Lille 3 Villeneuve d'Ascq sud Ecole Mermoz - 4 rue des Ormes - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ M. DECOFOUR Régis - STI Rectorat - 20, rue St Jacques - BP 109 - 59033 LILLE CEDEX	03 20 59 91 60 03 20 15 95 83
LIMOGES	Mme MARCEAU Sylvie - Circonscription de Limoges 4 Inspection Académique - 5 Allée A. Leroux - BP 3123 - 87031 LIMOGES CEDEX 1 2nd degré : à désigner	05 55 49 30 16
LYON	Responsables à désigner	
MARTINIQUE	Responsables à désigner	
MAYOTTE	M. DENOYELLE Thierry - Circonscription de Mayotte ASH Inspection bureau PPF - Route SEPPM Kawéni - 97600 MAMOUDZOU	02 69 61 47 90
MONTPELLIER	M. SEGURA Serge - Circonscription de Pézenas Place Bobby Lapointe - BP 86 - 34120 PEZENAS M. BARTHES Christian - EG Rectorat - 31 rue de l'Université - 34064 MONTPELLIER CEDEX 2	04 67 98 19 94 04 67 91 49 83

Rentrée 2009

et les responsables de secteur 2nd degré

NANCY-METZ	M. ROYER Claude - STI Rectorat - 2 rue Philippe de Gueldres - 54035 NANCY CEDEX	03 83 86 22 36
	M. ALBERT Philippe - STI Rectorat - 2 rue Philippe de Gueldres - 54035 NANCY CEDEX	03 83 86 22 36
NANTES	M. LEJOP Bruno - Circonscription de Nantes Saint-Sébastien 2 rue du 8 mai 1945 - 44230 SAINT-SEBASTIEN-sur-LOIRE	02 40 34 46 63
	M. AVELINE Patrick - STI Rectorat - Chemin de la Houssinière - BP 972 - 44326 NANTES CEDEX	02 40 37 38 97
NICE	M. CARDON Christian - Circonscription de Carqueiranne Ecole Jules Ferry - Place de la République - 83320 CARQUEIRANNE 2nd degré : à désigner	04 94 58 71 12
NELLE CALEDONIE	M. GAUCHON Daniel - Direction de l'Enseignement 19 avenue Foch - BP 8244 - 98807 NOUMEA SUD	00 687 23 95 01
ORLEANS-TOURS	M. VIRTON Emmanuel - Circonscription d'Orléans sud-ouest 7 rue des Sablons - BP 59 - 45750 SAINT-PRYVE - SAINT-MESMIN	02 38 66 40 64
	M. BUCHETON François - STI Rectorat - 21 rue St Etienne - 45043 ORLEANS CEDEX	02 38 79 39 13
PARIS	M. JAVERLHAC Serge - Circonscription de Paris 13 C Austerlitz 15 rue Fagon - 75013 PARIS	0145 85 51 62
	M. COURBIER Patrick - STI Rectorat - 94 avenue Gambetta - 75984 PARIS CEDEX 20	01 44 62 47 49
POITIERS	M. PICHAUT Jean-Pierre - Circonscription de La Rochelle sud 16 rue Pierre Loti - 17025 LA ROCHELLE CEDEX 1 2nd degré : à désigner	05 46 42 30 48
REIMS	M. PERIGNON Claude - Circonscription de Charleville-Mézières Adjt IA IA - 20, avenue François Mitterrand - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	03 24 59 87 68
	Mme MAILLET Véronique - SBSSA Rectorat - 1 rue Navier - 51084 REIMS CEDEX	03 26 05 68 30
RENNES	M. GUILLERY Michel - Circonscription d'Auray Cité administrative - Rue du Lévenant - BP 50632 - 56406 AURAY CEDEX	02 97 24 15 93
	M. BLANCHARD Jean-Pierre - EG Rectorat - 96 rue d'Antrain - 35044 RENNES CEDEX	02 23 21 74 90
REUNION	M. BARSACQ Michel - Circonscription de Saint-Pierre 1 17 rue de la Cayenne - 97410 SAINT-PIERRE	02 62 25 42 54
	Mme AZIZOLLAH Monique - Maths Sciences Rectorat - 24, rue G. Brassens - 97405 SAINT-DENIS CEDEX	02 62 48 14 22
ROUEN	M. BEAUDOIN Jacques - Circonscription de Louviers Ecole Jules Ferry - 5 boulevard Jules Ferry - 27400 LOUVIERS 2nd degré : à désigner	02 32 40 13 24
STRASBOURG	M. SCHANTÉ Patrick - Circonscription de Molsheim 1 rue Charles Mistler - BP 168 - 67125 MOLSHEIM CEDEX	03 88 38 11 66
	Mme KIRCHMEYER Ginette - EG Rectorat - 6 rue de la Toussaint - 67081 STRASBOURG CEDEX	03 88 23 35 08
TOULOUSE	M. CHAUSSARD Jean-Marc - Circonscription de Rieux-Volvestre 1 Allée de Garonne - 31310 RIEUX VOLVESTRE	05 61 87 63 97
	M. ALABERT Jérôme - EG Rectorat - Allée des Pionniers de l'Aéropostale - 31073 TOULOUSE CEDEX 6	05 61 36 41 84
VERSAILLES	M. WEILL Éric - Circonscription d'Elancourt 2 avenue de la Villedieu - Immeuble Saint-Quentin 2000 - 78990 ELANCOURT 2nd degré : à désigner	01 30 16 20 61

Enseignement du second degré

Renovation de la voie professionnelle : espoirs et attentes

La prochaine rentrée 2009 verra aboutir dans nos lycées professionnels la généralisation du «bac pro 3 ans», avec une certification intermédiaire (ou intégrée) au niveau V, obligatoire pour tous les élèves entrant dans un cursus de formation par la voie scolaire.

Cette réforme, est engagée pour :

- réduire les sorties du système scolaire sans qualification ;
- élever le niveau de qualification en formant le plus grand nombre possible de jeunes au niveau IV, et en ouvrant de réelles perspectives de poursuite d'études vers le niveau III.

La voie professionnelle, dont l'objectif principal demeure l'insertion professionnelle, contribuera ainsi à répondre aux besoins de l'économie nationale en main d'œuvre qualifiée qui sont importants dans certains secteurs d'activité, alors que de nombreux jeunes diplômés subissent un taux de chômage élevé.

Cette réforme, conduite au pas de charge, sans véritable concertation préalable, et mise en œuvre quelque peu dans la précipitation, était nécessaire pour redonner à la voie professionnelle le nouveau souffle dont elle avait besoin. Produira-t-elle tous les effets attendus, notamment au niveau des élèves concernés ? A quelles conditions ?

Elle comporte de nombreux aspects positifs qui constituent autant de points et d'appuis pour l'animation pédagogique.

Citons les quatre principaux qui constituent, sous bien des aspects, de véritables innovations, et offrent de réelles opportunités pour susciter la réflexion des équipes au niveau des établissements et impulser les changements souhaités :

- l'autonomie accrue des établissements pour mettre en œuvre les horaires d'enseignement disponibles, dans le cadre de projets pédagogiques ;
- la professionnalisation des formations mise en place dès la classe de seconde avec l'importance accrue de la formation en entreprise ;
- la multiplication des passerelles dans tous les sens pour favoriser la diversification et la fluidité des parcours individuels ;
- l'accompagnement personnalisé, prévu pour tous les élèves, qui doit permettre d'apporter une réponse efficace aux besoins de formation particuliers de chaque élève.

Il appartient aux acteurs de terrain de savoir mener les réflexions et mettre en place le travail collectif pour tirer profit des nouvelles marges de manœuvre, mises à leur disposition et favoriser ainsi, la réussite des élèves. Cette réforme suscite des inquiétudes et soulève un certain scepticisme parmi les acteurs de terrain qui sont difficiles à mobiliser.

On perçoit plus qu'un malaise. Il existe de réelles attentes que l'institution se doit de satisfaire.

Les acteurs de terrain sont inquiets : ils manquent de repères et vivent l'autonomie accrue comme un abandon.

Malgré les passerelles, ils se soucient du devenir de leurs élèves les plus en difficulté. la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé leur pose des problèmes d'organisation et de compétence.

Il convient de les rassurer :

- en accompagnant leurs projets sur terrain ;
- en facilitant l'étape problématique de la certification intermédiaire dont l'impact sur la formation pourrait, très rapidement, s'avérer catastrophique ;
- en les aidant à prendre en charge l'accompagnement pédagogique.

Il appartient donc aux corps d'inspection de prendre toute la mesure de cette inquiétude et de s'attacher à rassurer, à conseiller, à suggérer, sans insister et sans jamais imposer, afin que les équipes puissent rapidement s'emparer de l'autonomie accrue dont elles disposent désormais et à la mettre à profit, dans l'intérêt des élèves. Malgré les recommandations reçues, notre implication pourrait s'avérer, une fois de plus, capitale.

C. Barthès

Une rentrée animée pour les IEN-IO

Le ministre Luc Chatel annonce la mise en place, à la rentrée, d'un groupe de travail sur les missions des conseillers d'orientation psychologues. Avec la réforme du lycée, après les multiples rapports et pour faire suite aux conclusions du livre vert du Haut Commissaire à la Jeunesse, la question de l'orientation tout au long de la vie sera au cœur des débats de l'année scolaire à venir.

Réussir la démocratisation de l'école, renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'éducation sous toutes ses formes sont au centre des préoccupations des Inspecteurs de l'Education Nationale. L'Etat, dont nous affirmons le rôle régulateur, doit rester le garant de l'égalité de traitement en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Le processus d'orientation des élèves et son accompagnement concernent bien évidemment toute la communauté éducative et les processus individuels d'orientation sont naturellement conséquents du résultat des démarches éducatives, d'instruction et d'évaluation des élèves auxquelles participent tous les acteurs de cette communauté depuis l'école maternelle et élémentaire.

Les Conseillers d'orientation psychologues en sont partie prenante dans leur fonction de psychologue scolaire du second degré tout comme ils sont les acteurs-clés du conseil en orientation.

Il nous semble nécessaire aujourd'hui de réaffirmer leurs missions et de reconsidérer leur mode de recrutement, de formation, d'évaluation et de certification dans le cadre des discussions en cours sur la réforme du recrutement des personnels enseignants.

La place spécifique des Centres d'Information et d'Orientation doit être consolidée au sein d'un dispositif d'orientation aux multiples acteurs.

Les Inspecteurs de l'Education Nationale chargés de l'Information et de l'Orientation seront appelés à jouer un rôle central dans les évolutions attendues et dans la mise en œuvre du service public de l'orientation.

Garants d'un pilotage régulé des pratiques individuelles et collectives d'information, d'orientation et d'insertion ainsi que des politiques d'orientation, ils se doivent d'être présents dans la réflexion sur la refondation des services d'orientation.

Y. DESTOT

Enseignement du second degré

Au nom de «l'égalité» de tous les bacheliers

Comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, nous sommes globalement favorables à la rénovation de la voie professionnelle actuellement en cours et à son corollaire, la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans à partir de la rentrée 2009.

En effet, cette réforme, outre qu'elle offre à un plus grand nombre de jeunes de réelles possibilités d'obtenir une qualification au niveau IV et, partant, au-delà, consacre " l'égalité de dignité " de tous les lycéens, inscrits désormais dans des parcours d'égalité de durée.

Cet alignement de la durée des cursus va rendre la voie professionnelle plus attractive et constitue une opportunité intéressante pour cette voie de formation à la recherche d'un nouveau souffle.

Désireux de concrétiser au plus vite leur louable intention égalitaire, les décideurs de notre ministère sont peut-être allés trop loin en créant, dans la précipitation et sans véritable concertation, une épreuve orale de rattrapage pour les candidats au baccalauréat professionnel qui auraient connu un accident de parcours. Cet «oral de rattrapage» est mis en place dès la session 2009.

Affirmons-le d'emblée, le principe de cette épreuve ne nous gêne absolument pas. Nous l'approuvons sans réserve. Mais, du principe à son application, il n'y a qu'un pas, celui des modalités, qu'il convient de franchir avec prudence si l'on veut que la réforme envisagée produise tous les effets positifs.

Et, c'est justement là que le bât blesse.

Reprenons rapidement les conditions et les modalités de cette «épreuve orale de contrôle» avant d'expliquer en quoi elles nous inquiètent et, pourquoi elles pourraient s'avérer, très rapidement, contre-productives.

Dès la session 2009, les candidats au baccalauréat professionnel qui auront obtenu, à l'issue des épreuves obligatoires et, le cas échéant, de l'épreuve facultative, une moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10 et une note de 10 sur 20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle pourront se présenter à une épreuve orale de contrôle. L'épreuve prise en compte pour évaluer la pratique professionnelle sera l'épreuve E3 «Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel».

Cet «oral de contrôle» prendra la forme d'un entretien de vingt minutes avec une commission de deux personnes, issue du jury de l'examen (un professeur d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel ou un professionnel de la spécialité). Le

candidat bénéficiera d'un temps de préparation de vingt minutes. Le support de l'entretien sera constitué par une fiche relative à l'une des PFMP établie selon un modèle qui fera prochainement l'objet d'une publication au BOEN.

Les jurys délibéreront après chaque demi-journée.

C'est précisément à propos de ces conditions et de ces modalités que nous nous inquiétons, tant pour les candidats et pour les examinateurs que pour l'avenir de l'épreuve dans sa forme originale. Les premiers ne risquent-ils pas d'être stigmatisés et le second de se trouver dans des situations comédiennes ?

Nous sommes inquiets et nous nous interrogeons : pourquoi a-t-on choisi

1/ de ne prendre en compte que la seule note obtenue à l'épreuve E3 pour évaluer la pratique professionnelle ?

Si nous trouvons normal que l'on exige d'un candidat qu'il ait obtenu au moins 10 / 20 «en pratique» pour se voir attribuer le grade de bachelier professionnel, nous sommes très circonspect quant au choix de n'appliquer cette condition qu'à la seule épreuve E3. Nos réserves tiennent surtout au fait que cette épreuve prenant en compte la pratique professionnelle en entreprise et sur poste informatique est, comme certain esprits chagrins ne manqueront pas de le faire remarquer, évaluée exclusivement en CCF pour la plupart des candidats en formation initiale et ceux en formation continue dans les GRETA publics.

N'aurait-il pas été préférable d'exiger la moyenne à l'ensemble des trois épreuves (E1 + E2 + E3) prenant en compte les compétences des domaines professionnels ?

Cette note globale eût été plus difficile à constater.

2/ De faire porter l'épreuve «orale de contrôle» sur la seule formation en milieu professionnel ?

Quelles questions les examinateurs vont-ils poser à un candidat qui aura déjà obtenu la moyenne à l'épreuve prenant en compte cette formation ? Pour évaluer quelles compétences ? Et lui attribuer quelle note ? A partir de 12 / 20, il est certain que le candidat sera admis.

Pire, dans quel état d'esprit va se trouver le professeur d'enseignement général ? Souhaitons au moins que les examinateurs n'aient pas sous les yeux les notes obtenues par le candidat à l'ensemble des épreuves obligatoires et facultatives.

3/ De ne pas attribuer de coefficient à cette épreuve «orale de contrôle» ? Cette dernière vient compenser, dans une sorte de «quitte ou double» au suspense insoutenable, la moyenne obtenue par le candidat à l'ensemble des autres épreuves précédentes qui représentent, selon les spécialités, quelque 23 ou 24 coefficients. C'est énorme ! C'est tellement gros qu'on a de la peine à le croire !

Et dans ces conditions, on préfère ne pas se trouver à la place des examinateurs qui, sur une seule note, vont avoir la lourde responsabilité d'attribuer ou non le diplôme à un candidat qui, en principe, a déjà «fait ses preuves» dans le domaine où ils sont censés l'interroger.

Loin de nous l'idée de faire un procès d'intention à ceux qui, dans l'urgence et sans véritablement consulter les acteurs de terrain, ont arrêté ces dispositions. Leur démarche était d'abord guidée par un souci d'égalité et, peut-être, par une certaine générosité mais pas au point que, dès l'année «zéro» de leur mise en place, on puisse les suspecter de vouloir «brader les nouveaux baccalauréats professionnels» en 3 ans. Ce faisant, c'est sur la valeur de ces diplômes que l'on jette l'opprobre et la crédibilité de la voie professionnelle qui s'en trouvera une fois de plus entachée. C'est très regrettable pour nos établissements, leurs élèves et leurs enseignants. S'agissant de ces derniers, on ne peut pas penser que l'on ait voulu semer la zizanie dans leurs rangs en opposant enseignement général et enseignement professionnel dans un ultime bras de fer dont l'issue décidera de l'attribution du diplôme et, en sous-entendant aussi fortement, mais sans l'affirmer, la prééminence de la pratique professionnelle dans nos formations.

Désormais, la session 2009 est déjà très engagée. Est-il encore possible de reconsidérer les dispositions prises ?

Au nom de «l'égalité» de tous les futurs bacheliers professionnels, nous le demandons.

Sinon, souhaitons d'abord que pour sa première année, l'épreuve orale de contrôle des baccalauréats professionnels se déroule du mieux possible, sans trop de dommages collatéraux et qu'à la rentrée on puisse en dresser un bilan objectif et envisager ensemble de la faire évoluer pour garantir une véritable égalité de traitement et de reconnaissance à tous les bacheliers.

C. Barthès

Vie syndicale

Mastérisation : audience de la fédération UNSA- Éducation auprès de Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale et Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - 7 juillet 2009

Pour l'UNSA-Education : Luc Bentz, secrétaire fédéral ; Christian Chevalier et Joël Péhau (SE), Philippe Tournier (SNPDEN), Michel Volckcrick (SI.EN), Philippe Mesnier (A&I) et Alain Lithard (SNPTES). Denis Abecassis (Sup'Recherche) retenu.

1. Rappel des positions de l'UNSA Éducation

La délégation a rappelé nos mandats sur le concours, en particulier sur l'épreuve de connaissance générale du système éducatif et notre proposition d'admissibilité calibrée en fin de M1 et d'admission en fin de M2, notamment en regard des réelles possibilités d'insertion professionnelle. L'UNSA Éducation a renouvelé ses remarques sur la nécessité d'étendre les mesures transitoires prévues pour la Polynésie (recrutement de professeurs des écoles à la licence possible pendant cinq ans) à certaines académies ayant des problèmes de vivier (la question concerne, de manière variable, les Mayotte et les départements des Antilles-Guyane).

La délégation a particulièrement insisté sur les conséquences qu'aurait le concours totalement placé en M2 sur les problèmes liés aux stages, notamment en responsabilité, qu'il s'agisse de la couverture juridique (des étudiants en stage comme de ceux qui, à un titre ou à un autre, pourraient être considérés comme «encadrants»), de la variété des terrains de stage (s'ils ont lieu à proximité des centres universitaires, pour des raisons d'organisation ou de déplacement), des possibilités d'accueil. Le SI.EN pour sa part a insisté sur le maintien des postes de secrétaires d'inspection dans la mesure où l'organisation de ces stages occasionnera une surcharge de travail incontestable. La fédération a rappelé l'exigence d'un cadrage national clair assorti de conventions dans le respect du décret de 1985 pour les EPLE (et sa transposition au niveau des inspections compétentes pour le premier degré). La fédération UNSA Éducation a demandé un groupe de travail spécifique sur cette question.

Elle a enfin redemandé des initiatives ministérielles après la campagne de l'enseignement catholique dans laquelle le terme université est employé en violation des dispositions législatives et le terme master employé alors qu'il n'y a pas eu d'habilitation dans les formes prescrites par la réglementation.

2. Les annonces ministérielles

Luc Chatel reste ouvert... sur la place du concours au cours de l'année de M2. Toutefois les deux ministres ont dit leur intention d'attendre les propositions de la commission Marois-Filâtre «reconstituée», en principe connues le 15 juillet.

Plusieurs groupes techniques auront lieu à l'automne (premier degré, second degré général et technologique, enseignement professionnel). Ils donneront lieu à des échanges avec les organisations syndicales et serviront à réfléchir au positionnement des épreuves de concours, au contenu des maquettes de concours et au contenu du tiers temps de «formation initiale continue» pendant l'année de fonctionnaire stagiaire (après concours). Les décisions finales seraient annoncées fin novembre-début décembre. Nous avons notamment rappelé notre refus absolu de toute inégalité de traitement ou de situation dans les corps de l'enseignement scolaire (hors le cas particulier de l'agrégation). Le ministre a également confirmé la création d'un groupe de travail sur les conseillers d'orientation-psychologues. Nous avons souligné la nécessité d'une réflexion sur les futures modalités de recrutement et de formation des psychologues scolaires, mais également sur les autres formations dites «dérivées» (ASH).

Parallèlement, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que le CNESER sera saisie en décembre et à Pâques d'un point de situation. Elle a évoqué l'intérêt des IUFM, y compris dans la formation continue. Nous avons rappelé notre souhait d'une incitation nette pour la coopération nécessaire entre les IUFM et les UFR, y compris par convention le cas échéant entre universités intégratrices et non intégratrices, et souligné notre inquiétude forte, nonobstant le discours rassurant, sur le devenir de certaines antennes départementales ou locales des IUFM. Nous avons souligné que, dans l'optique de la mise en place de masters professionnels, les antennes des IUFM pourraient être un lieu-pivot de l'organisation d'un véritable dispositif de VAE (validation des acquis de l'expérience) pour les enseignants en fonction qui le souhaiteraient.

Au final, si l'annonce de l'attente des conclusions de la mission Marois-Filâtre est incontestablement un signe d'ouverture nécessaire après l'inconcevable rupture entre le ministère de l'Éducation nationale (cabinet précédent) et la communauté universitaire, le ministère reste calé a priori sur le positionnement du concours en M2 malgré les inconvénients multiples qu'il générerait (de la cannibalisation des masters à l'impossible organisation des stages).

Sur la question des problèmes de viviers (certains DOM), il y a pour les deux ministres un problème juridique (la Polynésie, en tant que TOM, a pu bénéficier d'un système dérogatoire), mais il y a bien conscience du problème.

Luc BENTZ,
secrétaire national
de la fédération UNSA Éducation

Le portique à l'école

Les propositions et propos ministériels récents pour lutter contre les violences dans les établissements scolaires ont soulevé un charivari d'indignations. A Nice les réactions à un projet municipal d'installer des portiques à l'école ont été tout aussi largement hostiles. Au risque donc de surprendre, je vais afficher ici mon accord à une telle attention. Mais pour cela encore faut-il expliquer ce qu'est le «portique», trop méconnu de ceux qui gueulent... Le portique ->«stoa» en grec- est un endroit électivement conçu dans la cité pour la réflexion philosophique ; son fondateur, Zénon de Cittium, était en fait un métèque, un sémite hellénisé. Par la suite le mot «stoa» a donné les adjectifs «stoïcien» et «stoïque» pour désigner et une doctrine et une pratique vivante de la sagesse et de la pensée.

Ce portique a vu défiler d'éminents esprits qui ont peu à peu édifié les fondements de la philosophie autour du concept de «logos», le langage et la raison. Pendant six siècles, d'Athènes à Rome le stoïcisme a grandi ; Sénèque, Epictète, Plutarque, Cicéron, Marc Aurèle étaient des stoïciens. L'on voit ainsi l'extraordinaire effet du portique.

Dans le livre second de ses Lettres à Lucilius, Sénèque affirme : «La philosophie n'est pas un art de complaire au public, une science de parade. Elle ne s'attache pas aux mots mais aux choses. Elle façonne et forge l'âme, ordonne la vie, réglemente les actions, montre ce qu'il faut faire, ce qu'il faut laisser. Sans elle, pas de ferme courage, pas de sécurité dans la vie. Ainsi donc la sécurité est, dans tous les cas, garantie à qui observera ces principes. D'où d'ailleurs le nom choisi par nos actuels édiles de «portique de sécurité».

En fait il faudrait que les écoles entières deviennent portiques et même que ceux-ci soient installés dans bien d'autres endroits de la ville pour les adultes; à Nice à la belle saison par exemple vers la Prom' et la Place Masséna. C'est dans un collège vers le port qu'avec l'accord éclairé du Principal un ami et moi-même avons créé un portique où nous conduisons régulièrement un groupe d'élèves à s'interroger, échanger, débattre. Nous savons de tels portiques installés ici où là de Nantes à Briançon. Leurs effets sont loin d'être négligeables tant les adolescents aspirent à parler de leurs troubles, de leurs émotions et affects. Le rôle des adultes est alors doublement de veiller au respect du cadre stoïcien et également de stimuler les capacités argumentatives des jeunes (si...alors ; mais, or....donc).

Déjà Montaigne, lui-même avait perçu l'intérêt du portique : «Puisque la philosophie est celle qui nous instruit à vivre et que l'enfance y a sa leçon, comme les autres âges, pourquoi ne la lui communique-t-on ?»

Installés de la maternelle à l'université ces portiques permettraient de ménager un travail foncier pour détecter- c'est-à-dire découvrir, mettre à nu - l'aptitude à la réflexion et à la sagesse aiguisant ainsi la résistance aux cynismes du temps.

Un portique pour détecter, révéler la raison et l'intelligence et non pour détecter.

Michel CHARLÉTY
IEN honoraire

Notre métier

Affectation des stagiaires : foire aux questions

Peut-on inscrire des postes en circonscription autres que ceux proposés dans la liste envoyée par la D.E ?

Réponse :

La liste présentée par la DE est clairement annoncée comme indicative. Il est tout à fait possible de postuler pour une circonscription actuellement occupée qui serait susceptible de se libérer dans le cadre du mouvement. Il ne faut pas hésiter par ailleurs à étendre ses vœux à minima à l'échelle d'un département, ce qui augmente les chances d'obtenir un poste qui se libérerait de manière « imprévue ».

J'aimerais savoir comment s'effectue l'attribution des postes lorsque l'on demande « tout poste » dans un département, le cas échéant en fonction de quels critères.

Réponse :

Le vœu global « tout poste dans le département D ou l'académie A » éventuellement assorti des possibles exclusions fonctionnelles (sauf IEN A, ASH, IUFM) permet d'élargir une demande et donc d'augmenter la probabilité de satisfaction, mais a comme contrepartie pour celui qui le formule de risquer de se voir attribuer un poste correspondant moins à ses vœux qu'un autre. La nature des postes peut aussi conduire à établir une différence entre deux candidats ayant formulé le même vœu, soit « tout poste dans le département » (ex : une compétence ou une expérience reconnue dans le domaine de l'éducation prioritaire peut conduire l'administration à privilégier l'attribution d'un poste situé en ZEP à un candidat plutôt qu'à l'autre).

Si aucun de vœux formulés n'est satisfait, sommes-nous placés d'office sur un poste vacant sans être informé du choix du poste ou bien sommes-nous contactés par l'administration qui nous propose un choix parmi les postes restant encore vacants ?

Réponse :

Si aucun des vœux formulés ne peut être satisfait, plusieurs hypothèses se présentent :

- si l'administration dispose d'une affectation possible sur un poste géographiquement proche de ceux qui ont été demandés, elle peut décider d'y affecter le stagiaire sans reprendre contact avec lui ;
- dans le cas contraire, s'il a pris soin de présenter des vœux cohérents et qu'il a évité de les restreindre de manière trop évidente (ex inverse : un vœu sur un poste vacant et d'autres vœux dans le même département sur des postes n'ayant a priori aucune chance de se libérer...), la DE reprend généralement contact avec lui pour expliquer qu'aucun de ses vœux n'est disponible et pour lui faire des propositions géographiquement éloignées par rapport à ce qu'il souhaitait, mais les plus proches parmi le disponible...

Il faut garder à l'esprit qu'une mutation lointaine peut souvent être revue dans le cadre d'un rapprochement de conjoint à brève échéance (c'est-à-dire avant la fin des trois ans de stabilité demandés, souvent même dès la fin de la première année).

Stratégiquement, quand on est en bas de classement est-il plus judicieux de faire des vœux géographiques académiques plutôt que des vœux de circonscription précis ?

Réponse :

Stratégiquement un vœu large donne plus de chance d'obtenir satisfaction qu'un vœu trop restreint ; par ailleurs une telle démarche illustre une certaine « bonne volonté » de la part du demandeur, ce qui est en général appréciée de la DE.

Dans le cas où nous serions plusieurs sur un même poste ASH : quels sont les critères qui sont privilégiés pour la nomination d'une personne ?

Réponse :

Les candidatures ASH font l'objet d'un double avis : celui du DSDEN et celui de l'inspection générale. C'est sur la base de ces éléments que la DE retient un candidat, choix dont il informe la CAPN s'il s'agit d'un stagiaire et qu'il soumet à l'avis de la CAPN pour un titulaire. L'inspection générale et le DSDEN fondent généralement leurs avis sur la connaissance que le candidat a de l'ASH et/ou du profil spécifique caractéristique du poste demandé.

Je suis inscrit sur la liste d'aptitude et me pose quelques questions concernant la participation au mouvement des IEN qui seront reçus par la voie de la liste d'aptitude :

- Comment les candidats sont-ils informés ?

- Existe-t-il un ordre de priorité pour la nomination des stagiaires 2008, des stagiaires 2009 et des recrutés par la voie de la liste d'aptitude ?

Réponse :

Les collègues intégrés par liste d'aptitude seront contactés dans les jours qui suivent la CAPN par les services de la DE qui leur proposeront une affectation sur la base des postes restés vacants. L'intégration dans le corps des IEN sera conditionnée par l'acceptation d'une affectation proposée. Il reste bien sûr possible de « négocier » et de demander le soutien du syndicat dans cette opération, à condition bien sûr qu'un support budgétaire soit disponible pour y affecter un candidat...

Je compte demander le poste où j'ai fait fonction ...Est-ce possible ? souhaitable ?

Qu'en est-il de notre reclassement à la prochaine rentrée ?

Réponse :

Une demande de cette nature n'est pas à exclure et le poste où un candidat faisait fonction peut tout à fait lui être attribué (des exemples de cet ordre peuvent être trouvés dans un passé récent, mais il faut néanmoins prévoir des demandes complémentaires même si le poste en question est placé en vœu n°1).

Pour ce qui est du reclassement, nous sommes toujours en attente des textes réglementaires qui permettront de concrétiser ce qui relève à présent d'une promesse plusieurs fois réaffirmée par le ministère. Nous devrions avoir des informations complémentaires à brève échéance. Dès que ce sera le cas, elles seront bien entendu affichées sur le site.

Comment l'administration tient-elle compte des enfants à charge ? Entrent-ils en jeu au même titre que le rang au concours ?

Réponse :

Les candidatures sont traitées dans l'ordre du rang au concours. Ainsi quand un cas sera étudié, celui des collègues reçus à un rang moins favorable ne sera pas encore pris en compte. L'objectif de l'administration sera donc d'attribuer un poste qui soit le mieux placé possible parmi les demandes de l'intéressé. Les enfants à charge ne constituent en aucun cas un critère quantitatif et n'interviennent donc nullement comme le rang au concours. En revanche, ils peuvent constituer une forme de contrainte que l'administration peut prendre en compte pour permettre une forme de dérogation par rapport à la règle de l'éloignement.

Reclassement des stagiaires 2008 et 2009

Les services de la DE nous ont confirmé aujourd'hui que le décret prévoyant le reclassement des stagiaires dans le corps des IEN dès le début de leur formation était actuellement présenté au Conseil d'Etat. Il devrait être publié pendant l'été et prendra en tout état de cause effet au 01/09/2009. Il est clairement précisé dans ce décret que les IEN recrutés au titre de 2008 seront reclassés dans les mêmes conditions que leurs collègues recrutés cette année et avec la même date d'effet au 01/09/2009.

Cette information devrait rassurer les collègues qui s'inquiètent aujourd'hui encore de savoir comment ils seront reclassés. Cette mesure concerne bien évidemment tous les IEN, quelle que soit leur spécialité (IEN CCPD, IEN ET/EG et IEN IO). Elle permettra d'aligner la situation des IEN sur celle des IA-IPR, ce dont nous nous réjouissons. Il n'est pas inutile de rappeler que cette mesure a été actée dans le cadre de l'accord passé entre le SI.EN-UNSA Education et le Ministère de l'Education nationale en septembre 2008.

Note de lecture

Christian BAUDELLOT - Roger ESTABLET : *L'élitisme républicain - L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales* (Seuil - mars 2009)

C'est à une analyse très complète des évaluations internationales PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves) que se sont livrés nos deux sociologues réputés pour leurs travaux sur l'école en France. Au-delà des commentaires médiatiques rapides du niveau de nos élèves établissant que les résultats se situent dans la moyenne et qu'ils stagnent, ils examinent et commentent en effet un certain nombre d'éléments complémentaires présents dans ces évaluations.

Chacun sait que ces enquêtes d'une très grande qualité évaluent le niveau de performance des élèves de 15 ans des pays de l'OCDE dans 3 domaines que sont la compréhension de l'écrit, les mathématiques et la culture scientifique.

Sans entrer dans le détail de l'ouvrage, disons tout d'abord que la France se caractérise par l'écart important et de plus en plus grand entre les bons élèves et les élèves faibles. Se préoccuper essentiellement de l'élite n'est pas la bonne solution car les comparaisons montrent que «*la réduction des écarts entre le haut et le bas n'est pas seulement un facteur de réussite moyenne mais aussi d'amélioration des performances de la tête.*»

Autre constat, la France est championne toutes catégories du redoublement. 59% des élèves étaient «à l'heure» ou en avance en 2003 alors que les 2/3 des autres pays enregistrent un taux de retard inférieur à 20% et que certains pratiquent même le passage automatique. Et il faut savoir que dans leur immense majorité, les élèves en retard parviendront difficilement à rejoindre le niveau de performance de leurs camarades. Enfin toutes les études montrent le caractère inefficace et inéquitable du redoublement du point de vue des progrès des élèves.

Si dans tous les pays, l'origine sociale des élèves exerce un effet sur leurs résultats scolaires, cet effet n'est pas partout le même et là encore la France se place dans les pays où le poids de l'origine sociale est le plus fort. Nos auteurs étudient enfin le rapport garçons-filles et l'influence des populations immigrées dans les résultats globaux sans négliger le fait que l'école s'inscrit dans une société et qu'elle ne peut pas tout.

Leur conclusion est un message à destination de tous les acteurs : «*aucune amélioration ne pourra être durablement apportée tant que les ministres auront pour seule boussole une logique comptable de diminution des dépenses publiques (...)* ; tant que la presse réduira les résultats de ces comparaisons internationales à des scoops (...) ; tant que les familles considéreront l'école comme une affaire privée, obnubilées par la recherche du meilleur placement pour leurs propres enfants ; tant que les enseignants refuseront de s'approprier les résultats de PISA et des autres types d'évaluation afin de prendre ensemble les mesures susceptibles d'améliorer la justice sociale et l'efficacité de notre école.»

«*Ces comparaisons internationales nous obligent à faire de l'éducation un enjeu national de première urgence.*»

M. Volckcrick



Pierre Frackowiak, enseignant, engagé dans des groupes de réflexion sur l'école, est l'auteur de nombreux écrits dont, en collaboration avec Philippe Meirieu, *L'éducation peut-elle être encore au cœur d'un projet de société?* (Éditions de l'Aube, 2008).

Pour une école du futur - Du neuf et du courage

Les questions de l'éducation apparaissent régulièrement sur le devant de la scène politique. Les réformes en cours interrogent sur les fonctions de l'école, sur la démocratisation de l'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur...

Deux ambitions pour ce livre :

- mettre en scène un projet démocratique neuf pour l'enseignement obligatoire ;
- proposer des perspectives conçues pour inscrire la réforme de l'école dans la durée.

Dans un *premier chapitre*, l'auteur analyse sans concession la situation actuelle de l'école, décrit les problèmes les plus importants, en dénonçant les manques de courage et les obstacles au changement.

Dans le *deuxième chapitre*, l'auteur décrit les clés du changement, les fondamentaux pour l'école du futur : un service public de la petite enfance, l'école fondamentale de 3 à 16 ans, l'école au cœur de la cité, de nouveaux programmes, la redéfinition des missions des enseignants.

Dans un *troisième chapitre*, l'auteur trace les perspectives pour inscrire la réforme dans la durée nécessaire : la société de la connaissance et de la communication, l'éducation tout au long de la vie, une pédagogie de la réforme et un plaidoyer pour la pédagogie.

La *dernière partie* est un recueil de textes thématiques, tribunes et analyses. Ces textes, dont certains ont été présentés et commentés dans les médias nationaux, méritaient d'être recueillis et publiés dans un livre

Un livre qui bouscule quelques certitudes, qui dérange, qui fait réfléchir et qui donne de l'espoir.

Vie dans les académies

Académie de Lille

Le débat avec M. l'Inspecteur d'académie fut comme à l'accoutumée cordial, détendu, sans zone interdite, sans concession. Nous ne mettons pas en doute la bonne volonté de M. POLVENT. Il dit être conscient de nos difficultés, comprendre (cela ne veut pas dire qu'il partage) nos positions.

Pour autant, ce n'est pas un problème de personne, c'est un problème de système, de rôles, de missions. La marge de manœuvre de notre IA est manifestement faible ; le cadrage, qu'il soit national ou rectoral, est prégnant.

Les objectifs n'étaient évidemment pas de repartir avec des acquis de fonds sur les points traités. Si l'optimisme et le volontarisme sont de mise dans l'action syndicale, la benoîte inconscience ne l'est pas.

Nous voulions marquer notre désaccord avec une politique mise en œuvre au plan départemental mais largement initiée " ailleurs ".

Nous voulions des aménagements précis.

Nous voulions prendre date pour une remise à plat de certains dossiers.

Nous voulions des réponses précises, même si elles ne nous conviennent pas.

Autant de points d'appui pour une prise de position claire dès la rentrée du SI.EN 59.

Formation continue

Les HSE des IEN : M. POLVENT devrait nous donner la position du Recteur le 6 juillet prochain. Pour mémoire le SI.EN demande une augmentation substantielle du nombre d'HSE. La formation continue en temps scolaire est de toute évidence moribonde. Elle n'est maintenue en vie que pour justifier des postes de brigade ou permettre des terrains de stage. La priorité est donc donnée à la Formation continue hors temps scolaire.

Le cadrage est d'abord un cadrage financier, M. l'Inspecteur d'Académie mentionne la possibilité d'augmenter les R1 s'ils ne coûtent rien et peuvent être remplacés.

Dont acte, puisque cette possibilité n'avait pas été envisagée concrètement lors des dernières réunions de Bassin.

Les surnombres de la rentrée devraient pouvoir être répartis clairement pour permettre non des stages ou de l'animation (attention au lexique) mais des «actions ciblées», par circonscription.

A la rentrée donc !

Frais de déplacements

Querelle de vocabulaire : *«ils n'ont pas baissé malgré les coupes budgétaires, c'est positif... Ils n'ont pas vocation à rembourser les frais réels de déplacements, ils sont une participation de l'administration...»* M. VAGANAY va reprendre le dossier. Nous aussi.

L'enveloppe par circonscription a été un acquis, est-elle pour autant à maintenir ? A nous d'y réfléchir.

Quelle position souhaitez vous prendre ?

Regroupements d'inspections

Le plan est à l'étude entre le rectorat et les deux IA., sans oublier France Domaine. Dès qu'il est élaboré, nous serons informés.

C'est déjà une information ! Rien n'est décidé, tout est en cours !

La LOLF crédibilise tout projet de réduction de moyens. Que du bonheur !

Postes de secrétaires d'inspection

Là encore, c'est sans surprise que l'avenir se dessine. Nous allons de toute évidence vers «mieux de moyens» en clair moins de personnes mais mieux utilisées ! LOLF quand tu nous tiens, tu serais même capable de nous donner mauvaise conscience à gaspiller des moyens publics. «DispenDieu ! » deviendra un juron laïc !

Quelle position souhaitez-vous prendre ?

Si cette dernière question revient régulièrement dans ce compte rendu, c'est que devant la grogne exprimée de plus en plus vivement par de nombreux collègues, nous ne pouvons rester assis à regarder passer les réformatés de tout genre en les isolant et en nous contentant d'adaptations accessoires.

Lors de notre dernier point syndical à Capelle-la-Grande, un débat très intéressant s'est installé sur l'acte d'inspection, tant sur la forme que sur le fond. Les collègues présents ont vécu un moment passionnant.

Quand allons-nous devenir force de proposition dans ce domaine qui est au cœur de notre mission, de notre expertise ?

Nous savons que nos moyens matériels se réduisent ou sont déjà inexistantes et que nous devons devenir des experts en système D pour garder un fonctionnement à la hauteur de nos missions et de nos contraintes.

Nous savons que nous perdons de l'argent sur les routes et que cela va s'aggraver.

Nous savons que, tout cadre supérieur que nous sommes, nous gagnons hors indemnités, autant (ou aussi peu) au 10ème échelon qu'un directeur hors classe.

Nous savons que la laïcité est battue en brèche, à petites étapes mais de façon irréversible.

Nous avons prouvé que lorsque nous nous positionnions clairement, nous étions entendus. Alors si nous ne réagissons pas collectivement, sur des points précis, c'est que chacun d'entre nous aura décidé de ne pas réagir, de s'abstenir et donc d'accepter.

A. Dogimont - RD 59

Compte-rendu d'audience auprès du Recteur de l'académie d'Orléans -Tours - 24 juin 2009

Pour la délégation SIEN UNSA : E. Virton - V. Naumovic - P. Toupé

Objet de la réunion : Indemnité de circonscription : modalités d'application de la modulation

Emmanuel Virton rappelle la volonté du SI.EN que soient appliqués des critères transparents connus de tous et souhaite que la différence soit faite entre les critères de mérite et les charges de travail afin que la modulation s'applique de la façon la plus objective possible.

Pour le premier point, M. le Recteur, évoque les missions spécifiques dont sont chargés les IEN-A, les IEN-ASH et le doyen de IEN, qui font donc l'objet d'une part importante de la modulation :

- IEN-A : 140 %

- IEN-ASH : 130 %

- Doyen IEN : 140 %

La part modulable des IEN CCPD est beaucoup plus réduite: de 100 à 120 %, avec une moyenne académique à 114 %

Pour le second point, M. le Recteur pose comme principe qu'il est difficile de dissocier les charges de travail de l'engagement personnel et du mérite.

Il précise qu'il y a équité d'un département à l'autre, quel que soit le nombre d'IEN dans chaque département ; il s'agit d'une répartition académique sur proposition des IA-DSDEN de chaque département.

Les IEN Faisant-Fonction sont concernés comme les IEN titulaires.

La valorisation des IEN conseillers du recteur pour les TICE et l'ASH, nommés à partir de septembre 2009, fera l'objet d'une étude à ce moment-là.

Les attributions individuelles de la modulation ne seront pas présentées en CAPA, seuls les critères seront énoncés. Chaque IEN sera informé individuellement par courrier de son IA.

La part modulable de l'indemnité sera versée sur les salaires de juillet 2009.

Pour faciliter notre travail, merci de remettre à votre responsable local cette fiche d'adhésion et votre chèque libellé à l'ordre du SIEN.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2010. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 2009.

Collègues isolés :
envoyer cette
fiche et votre
cotisation
23, rue Lalande
75014 PARIS

IMPORTANT : LA REDUCTION D'IMPOT EST FIXEE A 66 %
Exemple : 219 € de cotisation = 146 € d'impôt en moins
Soit un coût réel de 73 €

IEN CLASSE NORMALE

1er éch (367)	97 €
2è éch (398)	105 €
3è éch (438)	116 €
4è éch (491)	129 €
5è éch (549)	145 €
6è éch (618)	165 €
7è éch (657)	175 €
8è éch (710)	189 €
9è éch (733)	196 €
10è éch (782)	208 €

**Pas d'augmentation
des cotisations en 2009-2010**

**IEN HORS CLASSE
et IA-IPR**

4è (3è) éch (678)	181 €
5è (4è) éch (733)	196 €
6è (5è) éch (782)	208 €
7è (6è) éch (820)	219 €
A1	234 €
A2	244 €
A3/B1	257 €
B2	268 €
B3	276 €

**CPA - CFA :
75 % du montant de la
cotisation normale**

RETRAITÉ :

(733)	89 €
(780)	97 €
(820)	105 €
(A)	113 €
(B)	129 €

Stagiaire : 97 €
Chargé de mission : 97 €

J'adhère au SIEN

date et signature :

Nota : les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier synodal. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Retraités

J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection

Bulletin : l'augmentation très importante des coûts de fabrication, de routage et d'expédition du bulletin trimestriel - qui parvient souvent après sa mise en ligne sur le site internet - nous conduisent à proposer, à ceux qui le souhaitent, de ne plus bénéficier de l'envoi postal.

Je choisis de ne pas recevoir le bulletin sous forme papier



Année scolaire 2009-2010
Bulletin d'adhésion

Situation personnelle

NOM : Prénom : né(e) le :
Adresse : Tél :

Adresse électronique :

(cette adresse est notamment utilisée pour informer du changement de mot de passe)

Situation professionnelle

Académie : N° du département : (1D, 1O et retraités)

Circonscription et/ou Spécialité :

Adresse : Tél :

Corps : Type de poste : Mission :

Titulaire, Stagiaire, Chargé de mission : Actif, Retraité, CFA ou CPA :

Classe : Echelon : Date de promotion :

Année de recrutement IEN : Concours Liste d'aptitude

Année de recrutement IA-IPR : Concours Liste d'aptitude

Année de nomination au poste actuel : Identifiant du poste :
(ou de retraite)

Cotisation

Montant de la cotisation annuelle versée par l'adhérent : €

Mode de paiement : Cotisation entière Paiement fractionné

En cas de paiement fractionné, joindre impérativement les deux chèques.

Attention, rappel des modalités de gestion :

- le responsable local adressera au secrétariat national l'ensemble des fiches et des chèques des adhérents ;
- la trésorerie nationale reversera à chaque trésorier académique la part locale de 8% sur la base des cotisations reçues à la date du 15 décembre ;
- la carte d'adhérent sera envoyée en février avec l'attestation fiscale 2009.